

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

Objet : Routes barrée Les Boutières

Le Maire de la commune de ST SYMPHORIEN D'ANCELLES,

Vu la loi N° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
Vu le Code de la Route,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande présentée par l'entreprise EUROVIA, Rue des Essards, 71000 MACON, pour des travaux d'application d'enrobés Route des Boutières

Considérant qu'afin de permettre les travaux en toute sécurité, il est nécessaire de règlementer la circulation et le stationnement à proximité du chantier.

ARRÊTE

Article 1 : Du 16 au 17 mai 2023, Route des Boutières, du pont SNCF -jusqu'à la limite de la commune de ST SYMPHORIEN D'ANCELLES - LA CHAPELLE DE GUINCHAY, la circulation sera interdite pour permettre des travaux d'application d'enrobés. Le stationnement sera interdit au droit du chantier.

Une déviation sera mise en place par l'entreprise EUROVIA.

Les dispositions du présent arrêté restent applicables jusqu'à exécution complète du chantier.

Article 2 : La signalisation réglementaire résultant de ces dispositions sera mise en œuvre de jour comme de nuit jusqu'à l'achèvement complet des travaux sous contrôle la DRI et sera conforme aux dispositions approuvées par les arrêtés interministériels des 5 et 6/11/1992.

Article 3 : L'entreprise EUROVIA effectuera le nettoyage, la réfection de la chaussée et des abords.

Article 4 : L'entreprise EUROVIA, les services de gendarmerie de La CHAPELLE DE GUINCHAY, les services de la DRI ? le SDIS sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté, dont l'ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de Saône et Loire.

Article 5 : Copie adressée à la Commune de ROMANÈCHE-THORINS et la Commune de la CHAPELLE DE GUINCHAY.

Fait à ST SYMPHORIEN D'ANCELLES, le 2 mai 2023.

Pour Le Maire empêché



Bernard PILARSKI,